

**Compte financier unique 2024 du
budget principal et des budgets
annexes**

Synthèse de présentation

**COMMUNE NOUVELLE DE
BRANTÔME EN PERIGORD**



Présentée à l'assemblée délibérante le 11 mars 2025

SOMMAIRE

Définitions

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1 Les recettes réelles d'investissement
- 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Evolution des épargnes de la collectivité

CHAPITRE 2 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1 Les recettes réelles d'investissement
- 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Evolution des épargnes du service

CHAPITRE 3 : BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIES

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Evolution des épargnes du service

CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LAPOUGE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

Définitions

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice. Il est conforme au compte de gestion dressé par le comptable public.

A compter de l'exercice 2024, La commune de Brantôme en Périgord a opté, **pour le compte financier unique (CFU)** qui constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion qui se généralisera au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU vise à mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Quoi qu'il en soit la structure des budgets reste inchangée :

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Le compte financier unique est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur et du trésorier qui doivent rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Pour mémoire, lorsque le budget est adopté, celui-ci tient compte d'un certain nombre de règles :

- Les crédits sont votés par chapitre, le conseil municipal de Brantôme en Périgord ayant décidé de ne pas l'approuver par article.

- Le budget de la ville de Brantôme en Périgord est voté par nature. Il comporte une présentation fonctionnelle.

La nomenclature par nature et la nomenclature par fonction ainsi que la présentation des documents budgétaires sont fixées par voie réglementaire.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Les documents budgétaires de la commune répondent aux règles de :

- L'instruction ministérielle M57 pour le budget principal COMMUNE et le budgets annexe Lotissement Lapouge ;
- L'instruction ministérielle M4 pour le budget annexe Vente énergies ;
- L'instruction ministérielle M49 pour le budget annexe du service assainissement collectif.

Brantôme en Périgord :

Le budget principal 2024 voté le 09 avril 2024 s'élevait à 3 964 180,52 € en section de fonctionnement et à 4 095 322,00 € en section d'investissement.

Trois décisions modificatives sont venues abonder la section fonctionnement pour 103 690 € et la section d'investissement pour 111 902 € portant ainsi les montants prévisionnels du budget principal à 4 067 870,52 € en section de fonctionnement et 4 207 224,00 € en section d'investissement.

Quelques données issues de la fiche DGF 2024 :

La population totale est établie à 3792 personnes pour 2024.

Potentiel fiscal 4 taxes : 3 324 699 €

Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 785,795084 €

Potentiel financier : 3 874 296 €

Potentiel financier 4 taxes par habitant : 915,692744 €

La commission finances a pris connaissance des comptes administratifs de la commune le 03 mars 2025.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

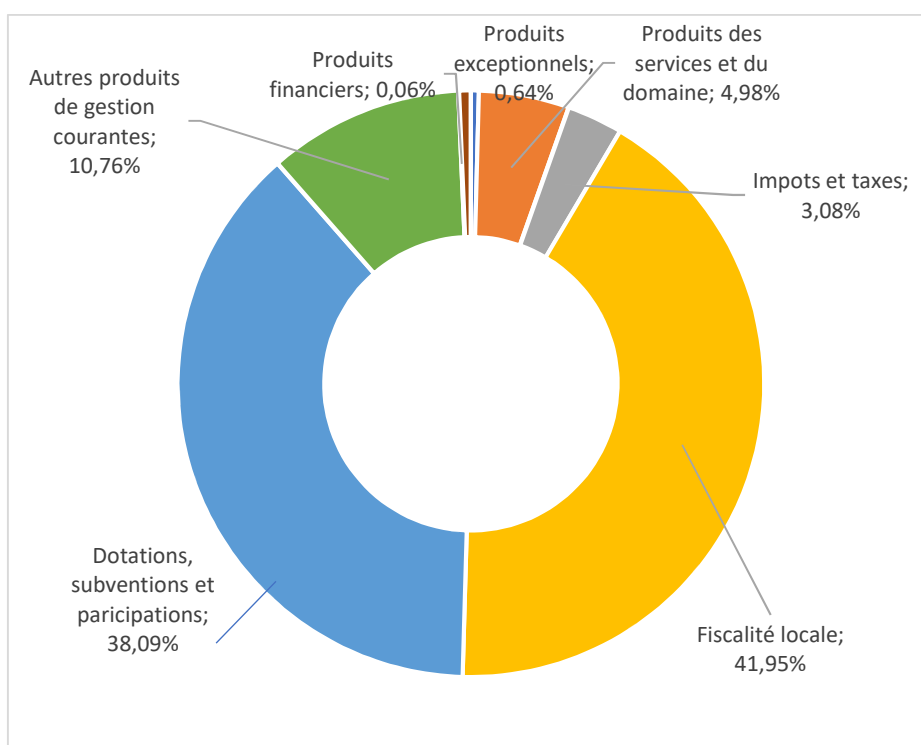
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 032 302,87 €, elles étaient de 3 908 072,22 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	1 618 980,46 €	1 748 342,97 €	1 815 743,28 €	3,86 %
Dotations, Subventions ou participations	1 334 199,6 €	1 441 396,22 €	1 535 998,97 €	6,56 %
Recettes d'exploitation	606 645,52 €	639 001,93 €	634 881,73 €	-0,64 %
Autres recettes	38 487,81 €	79 331,1 €	45 678,89 €	-49,53 %
Total Recettes de fonctionnement	3 598 313,39 €	3 908 072,22 €	4 032 302,87 €	3,18 %

Les impôts et taxes sont principalement composés de la fiscalité locale et des redevances d'occupation du domaine public. Ils augmentent de 3.86 % (7,99 % en 2023).

- Le taux applicable à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été revalorisé en 2024 de +0,03 points.
- Pas d'augmentation des autres taux de la fiscalité en 2024.
- La recette des taxes locales a augmenté de 79 290 €, en raison de l'augmentation des bases et de leur revalorisation à hauteur de +3.9 %.
- Les redevances d'occupation du domaine public progressent de 9,92 % en 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement :

- la dotation de fonctionnement progresse de 1,12 % en 2024 ;
- les dotations de péréquation (DSR et DNP) de 10,27 % €.

Les recettes d'exploitation, principalement composées des recettes du stationnement payant et des revenus des immeubles ont augmenté de 3.94 % (5,33 % en 2023).

Les produits exceptionnels (autres recettes) issus en 2024 de la vente de plusieurs matériels et petites parcelles de terrain ainsi que de la vente de voie communale de Fond Vendôme.

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

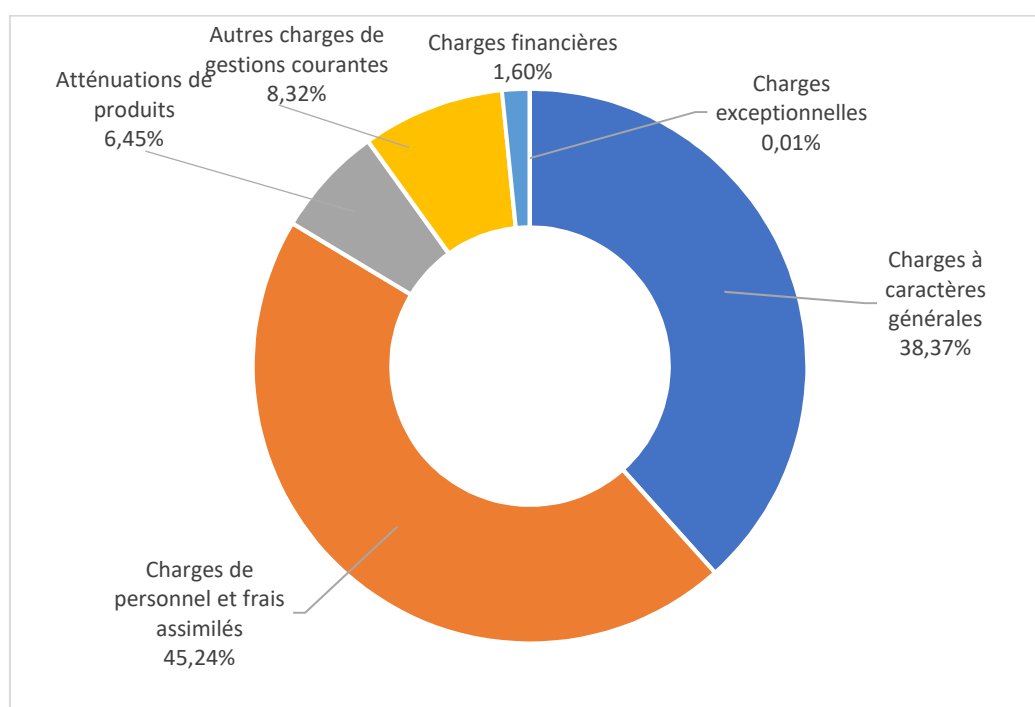
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 178 015,84 €, elles étaient de 3 173 291,54 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	1 292 686,32 €	1 399 595,65 €	1 483 681,88 €	6,01 %
Charges de personnel	1 368 472,38 €	1 457 349,63 €	1 437 863,15 €	-1,34 %
Atténuation de produits	269 372,96 €	265 515,96 €	205 096,03 €	-22,76 %
Charges financières	46 713,04 €	50 775,25 €	50 946,8 €	0,34 %
Autres dépenses	1 685,4 €	55,05 €	427,98 €	677,44 %
Total Dépenses de fonctionnement	2 978 930,1 €	3 173 291,54 €	3 178 015,84 €	0,15 %

Les charges de gestion (énergie, carburant, téléphonie, maintenance, entretien des biens, assurance...) augmentent de 6,01 % par rapport à n-1 sous l'effet de la poursuite du contexte inflationniste mais aussi et principalement en raison d'un volume, beaucoup plus important que les années précédentes, de réparations réalisées sur les bâtiments, véhicules et autres matériels. Les autres charges de gestion courantes (indemnités des élus, contributions et adhésions diverses) sont assez stables.

Les atténuations de produits sont principalement composées des attributions de compensations vers la communauté de communes à hauteur de 187 402 € en 2024 et sont en baisse (246 963 en n-1).

La masse salariale malgré l'impact de plusieurs mesures gouvernementales et de l'absentéisme diminue en 2024 (-1,34%) illustrant en partie les difficultés de recrutement assez générales que subit la fonction publique, mais également en raison d'une réorganisation de service et de fin de LDD.

Les charges financières en augmentation en raison de l'intégration au budget 2024 des ICNE (5 853 €). Le paiement des intérêts de la dette diminue selon les tableaux d'amortissements en l'absence de contractualisation d'un nouvel emprunt.

Section de fonctionnement : à retenir

Rappel du compte administratif 2023 hors reprise du résultat n-1. :

- dépenses totales (réelles + ordre) 3 571 961,53 € / recettes totales 3 930 584,67 €

En 2024 ces mêmes dépenses et recettes s'élèvent à 3 562 623.26 € et 4 063 983.24 €.

Les dépenses totales de fonctionnement (y compris les écritures comptables d'ordre) sont stables (-0.26 %) par rapport au CA 2023.

Les recettes totales de fonctionnement (y compris les écritures comptables d'ordre) sont en hausse de 2,09 % par rapport au CA 2023.

Taux d'exécution :

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement en dépenses réelles et en recettes réelles sont respectivement de 96.63 % et 105,77 %.

Le résultat de fonctionnement 2024 :

	Résultat de fonctionnement 2024 (Recettes -Dépenses)	501 359,98 €
002	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	225 120,52 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER et A AFFECTER	726 480,50 €

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

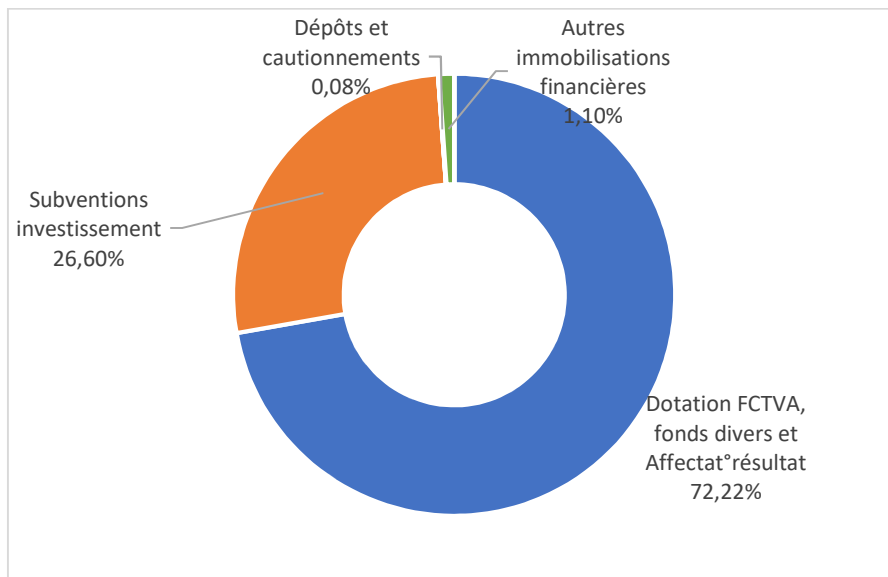
2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...);
- Le FCTVA ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 944 291,79 €, elles étaient de 1 255 772,48 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	39 442,04 €	570 116,93 €	251 182,64 €	-55,94 %
Emprunt et dettes assimilées	1 302 949,2 €	10 525,05 €	764,08 €	-92,74 %
Dotations, fonds divers et réserves	744 436,03 €	665 000,44 €	681 997,89 €	2,55 %
<i>Dont 1068</i>	<i>600 000 €</i>	<i>550 000 €</i>	<i>350 000 €</i>	<i>-36,36 %</i>
Autres recettes d'investissement	12 939,36 €	10 130,06 €	10 347,18 €	2,14 %
Total recettes d'investissement	2 099 766,63 €	1 255 772,48 €	944 291,79 €	-24,8 %

La section d'investissement recettes affiche des restes à réaliser à hauteur de 874 467,00 € à la clôture de l'exercice 2024.

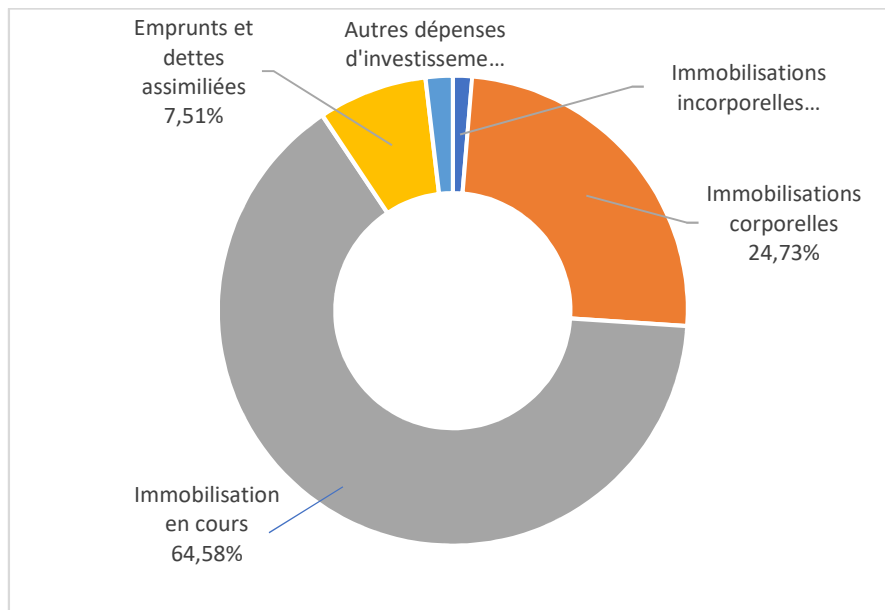
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 887 815,88 €, elles étaient de 1 269 089,28 € en 2023.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	54 654,79 €	49 338,91 €	37 967,39 €	-23,05 %
Immobilisations corporelles	587 572,67 €	646 293,36 €	714 205,05 €	10,51 %
Immobilisations en cours	212 440,62 €	260 890,79 €	1 864 853,22 €	614,8 %
Emprunts et dettes assimilées	204 143,01 €	224 926,32 €	216 776,66 €	-3,62 %
Autres dépenses d'investissement	114 960,75 €	87 639,9 €	54 013,56 €	38,37 %
Total dépenses d'investissement	1 173 771,84 €	1 269 089,28 €	2 887 815,88 €	127,55 %

En 2024 les dépenses réelles d'investissement se composent plus en détail comme suit :

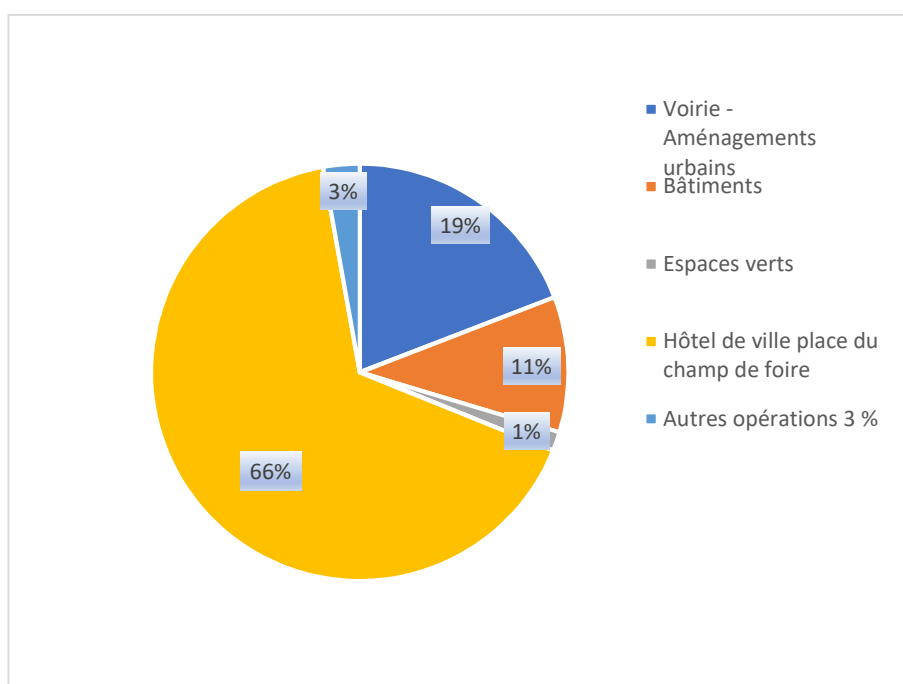
- Dépenses d'équipement : 2 635 851 €
- Dépenses financières : 216 777 €
- Fonds de concours et prise à capital : 35 045 €

Evolution des dépenses d'équipement de la collectivité :

Dépenses d'équipements	Prévisions budgétaires	Réalisation	Taux de réalisation	Restes à réaliser
2024	3 800 104 €	2 635 851 €	69,36 %	704 724 €
2023	3 673 980 €	976 784 €	26,59 %	2 493 644 €
2022	2 995 731 €	905 975 €	30,24 %	793 268 €
2021	1 292 319 €	597 318 €	46,22 %	615 391 €
2020	1 403 863 €	838 928 €	59,76 %	493 841 €

Le taux de réalisation 2024 des dépenses d'équipement reflète l'aboutissement d'une part importante du programme d'investissement de la mandature. Rappelons que les travaux et l'aménagement de la construction de l'hôtel de ville représentent à eux seuls plus de 55 % des prévisions et réalisations de ce programme. En outre, le montant des restes à réaliser bien qu'en forte diminution peut encore paraître important. Mais, 55,64 % de ces derniers sont également relatifs à l'opération hôtel de ville.

Les principales dépenses d'équipements 2024 se répartissent dans les secteurs d'interventions de la collectivité de la manière suivante :



Section d'investissement : à retenir

Rappel :

Rappel du compte administratif 2023 : dépenses 1 359 892,25 € / recettes 1 727 282,96 € (hors reprise du résultat n-1).

Ces mêmes dépenses et recettes 2024 sont : 2 927 878,05 € / 1 337 281,01 €.

Les dépenses totales (hors reprise du déficit et y compris écritures comptables d'ordre) d'investissement sont en hausse de 115,30 % par rapport au CA 2023.

Les recettes totales (y compris écritures comptables d'ordre) d'investissement sont en baisse de -22,58 % par rapport au CA 2023.

Taux d'exécution :

Les taux d'exécution de la section d'investissement en dépenses réelles et en recettes réelles sont respectivement de 69,59 % et de 46.78 %.

Le résultat d'investissement 2024

	Résultat d'investissement 2024 (Dépenses-recettes)	-1 590 597,04 €
023	Résultat d'investissement n-1 reporté	1 348 289,58 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER	-242 307,46 €

3. Résultats globaux de l'exercice 2024

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 562 623,26 €	4 063 983,24 €	501 359,98 €
Section d'investissement	2 927 878,05 €	1 337 281,01 €	-1 590 597,04 €
Total	6 490 501,31 €	5 401 264,25 €	-1 089 237,06 €

Reports n-1	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	225 120,52 €	-
Section d'investissement	0 €	1 348 289,58 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 562 623,26 €	4 289 103,76 €	726 480,5 €
Section d'investissement	2 927 878,05 €	2 685 570,59 €	-242 307,46 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 562 623,26 €	4 289 103,76 €	726 480,5 €
Section d'investissement	2 927 878,05 €	2 685 570,59 €	-242 307,46 €
Total	6 490 501,31 €	6 974 674,35 €	484 173,04 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	711 414,00 €	874 467,00 €	163 053,00 €

4. Evolution des épargnes de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

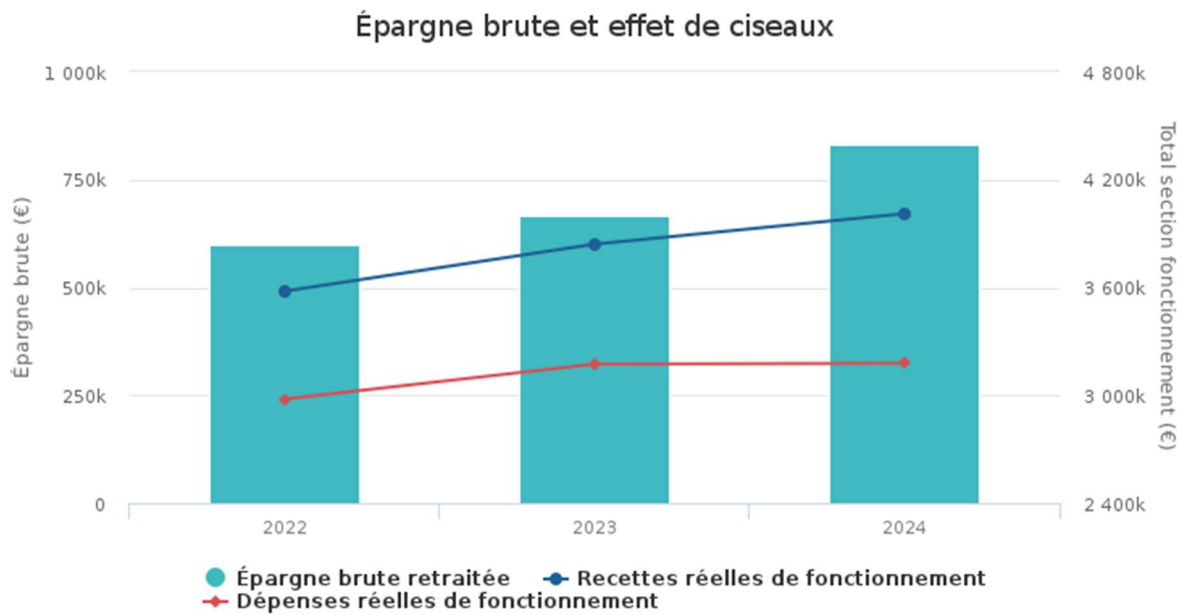
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

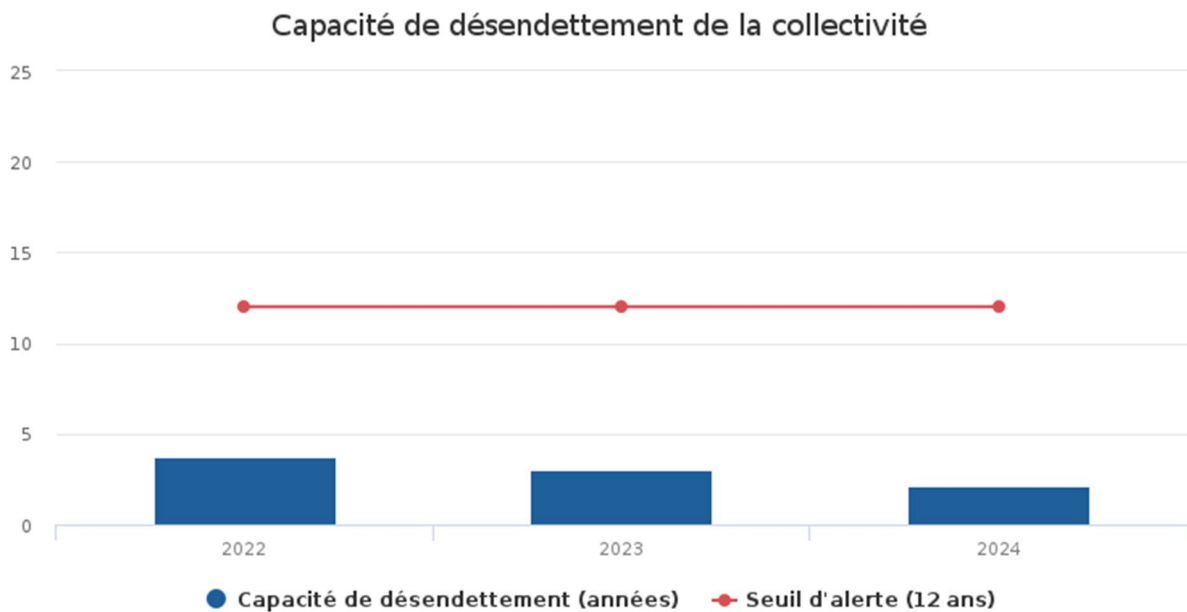
Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	3 598 313,39	3 908 072,22	4 032 302,87	3,18 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>19 055,15</i>	<i>68 434,29</i>	<i>25 625,12</i>	<i>-62,56 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 978 930,1	3 173 291,54	3 178 015,84	0,15 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>1 685,4</i>	<i>55,05</i>	<i>427,98</i>	<i>677,44 %</i>
Epargne brute (€)	600 666,99	667 397,68	832 428,53	24,73%
Taux d'épargne brute %	16,78 %	17,38 %	20,76 %	-
Amortissement du capital de la dette	204 143,01 €	224 926,32 €	216 776,66 €	-3,62%
Epargne nette (€)	396 523,98 €	442 471,36 €	615 651,87 €	39,14%
Encours de dette	2 247 638,47 €	2 024 299,58 €	1 808 364,24 €	-10,62 %
Capacité de désendettement	3,74	3,03	2,17	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de

ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).



Endettement

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024.

Elle conserve donc son excellente solvabilité puisque sa capacité de désendettement est inférieure à 3 ans bien en dessous du seuil d'alerte.

Année	2021	2022	2023
Annuité	247 131 €	274 114 €	261 028 €
Variation annuité	+833 €	+26 983 €	- 13 086 €

Etat de la dette simplifié du budget principal au 31 décembre 2024

	Objet	Taux	Dette à l'origine	capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle	Variation annuité 2025
1	Réhabilitation logement SJB	4,70	85 000,00	12 815,39 €	2	
2	Préfinancements	2,21	600 000,00	264 011,84 €	6	
3	Investissement 2007	3,71	509 590,00	134 005,89 €	4	
4	Travaux réseau eau (SIAEP)	3,47	85 000,00	28 409,18 €	7	
5	Restaurant scolaire	5,31	460 000,00	100 467,62 €	4	
6	Achat New Way + travaux	2,28 taux variable	457 948,84	0,00 €	0	-28 510,36 €
7	Prêt Cantillac chemin rural	1,48	20 000,00	4 190,97 €	2	
8	Eyvirat Mairie	4,37	11 600,00	0,00 €	0	-312,00 €
9	Eyvirat réhabilitation logement	1,35	68 531,00	44 785,70 €	15	
10	Eyvirat réhabilitation logement	1,35	29 183,00	17 240,49 €	11	
11	St Crépin Mairie	4,60	20 000,00	5 144,91 €	2	
12	St Crépin Mairie	4,65	35 000,00	9 025,91 €	3	
13	Valeuil achat immobilier	4,65	40 000,00	9 548,04 €	3	
14	Valeuil colombarium	3,00	15 000,00	1 222,17 €	1	
15	Valeuil divers travaux	0,95	38 000,00	7 891,05 €	2	
16	Valeuil achat immobilier	4,67	40 000,00	10 325,57 €	3	
17	Hôtel de ville - investissements	1,60	1 300 000,00	1 159 279,27 €	17,5	
Capital restant dû au 31/12/2024				1 808 364,00 €		-28 822,36 €
				Variation de l'annuité de la dette 2025		-28 822,36 €

CHAPITRE 2 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	136 411,24 €	141 146,16 €	135 685,62 €	-3,87 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes de fonctionnement	136 411,24 €	141 146,16 €	135 685,62 €	-3,87 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	13 740,48 €	31 676,88 €	10 658,23 €	-66,35 %
Charges de personnel	18 527,34 €	20 000 €	10 000 €	-50 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	10 775,69 €	9 493,12 €	8 542,6 €	-10,01 %
Autres dépenses	0 €	0 €	1 450 €	0 %
Total Dépenses de fonctionnement	43 043,51 €	61 170 €	30 650,83 €	-49,89 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	0 €	27 600 €	0 €	-100 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	50 000 €	40 000 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>50 000 €</i>	<i>40 000 €</i>	<i>-20 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	77 600 €	40 000 €	-48,45 %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	579,79 €	29 900,46 €	16 815,32 €	-43,76 %
Immobilisations corporelles	17 209,53 €	16 390,88 €	10 170 €	-37,95 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	44 098,71 €	44 918,49 €	45 766,75 €	1,89 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	61 888,03 €	91 209,83 €	72 752,07 €	-20,24 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	136 974,63 €	182 845,62 €	45 870,99 €
Section d'investissement	119 912,07 €	146 323,8 €	26 411,73 €
Total	256 886,70 €	329 169,42 €	72 282,72 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	37 770,53 €	-
Section d'investissement	0 €	144 407,08 €	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	136 974,63 €	220 616,15 €	83 641,52 €
Section d'investissement	119 912,07 €	290 730,88 €	170 818,81 €
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	136 974,63 €	220 616,15 €	83 641,52 €
Section d'investissement	119 912,07 €	290 730,88 €	170 818,81 €
Total	256 886,70 €	511 347,03 €	254 460,33 €

4. Evolution des niveaux d'épargne du budget

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	136 411,24	141 146,16	135 685,62	-3,87 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Dépenses Réelles de fonctionnement	43 043,51	61 170	30 650,83	-50,23 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	850	- %
Epargne brute (€)	93 367,73	79 976,16	105 034,79	31,59%

Taux d'épargne brute %	68,45 %	56,66 %	77,56 %	-
Amortissement du capital de la dette	44 098,71 €	44 918,49 €	45 766,75 €	1,89%
Epargne nette (€)	49 269,02 €	35 057,67 €	59 268,04 €	69,64%
Encours de dette	389 334,96 €	344 416,47 €	298 649,72 €	-13,29 %
Capacité de désendettement	4,17	4,31	2,84	-

Etat de la dette simplifié du service d'assainissement collectif au 31 décembre 2024

DETTE					
	TAUX	Objet	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle
1	3,71	Assainissement	250 000,00 €	65 741,97 €	5
2	3,47	Réhabilitation STEP	260 000,00 €	85 267,11 €	8
3		Avance Adour Garonne	15 840,00 €	3 168,00 €	5
4		Avance Adour Garonne	22 483,30 €	5 995,62 €	4
5		Avance Adour Garonne	5 445,90 €	1 815,30 €	5
6	2,07	Assainissement Valeuil	42 300,00 €	8 749,70 €	7
7	4,27	Assainissement Valeuil	57 000,00 €	12 705,70 €	3
8	0,98	Assainissement Brantôme	150 000,00 €	115 206,32 €	15
Capital restant dû au 31/12/2024				298 649,72 €	

CHAPITRE 3 : BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIES

1. Section de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	10 779,9 €	10 585,18 €	9 876,09 €	-6,7 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes de fonctionnement	10 779,9 €	10 585,18 €	9 876,09 €	-6,7 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	1 398,73 €	873,28 €	659,37 €	-24,5 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	1 623,8 €	1 445,84 €	1 316,08 €	-8,97 %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Dépenses de fonctionnement	3 022,53 €	2 319,12 €	1 975,45 €	-14,82 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	5 128,2 €	5 128,2 €	5 128,2 €	0 %

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	5 128,2 €	5 128,2 €	5 128,2 €	0 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 362,98 €	10 636,82 €	3 273,84 €
Section d'investissement	5 888,93 €	5 387,53 €	-501,4 €
Total	13 251,91 €	16 024,35 €	2 772,44 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	24 304,75 €	-
Section d'investissement	0 €	10 404,2 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 362,98 €	34 941,57 €	27 578,59 €
Section d'investissement	5 888,93 €	15 791,73 €	9 902,8 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 362,98 €	34 941,57 €	27 578,59 €
Section d'investissement	5 888,93 €	15 791,73 €	9 902,8 €
Total	13 251,91 €	50 733,3 €	37 481,39 €

4. Evolution des niveaux d'épargne

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	10 779,9	10 585,18	9 876,09	-6,7 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 022,53	2 319,12	1 975,45	-14,82 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Epargne brute (€)	7 757,37	8 266,06	7 900,64	-4,42%
Taux d'épargne brute %	71,96 %	78,09 %	80 %	-
Amortissement du capital de la dette	5 128,2 €	5 128,2 €	5 128,2 €	0%
Epargne nette (€)	2 629,17 €	3 137,86 €	2 772,44 €	-11,65%
Encours de dette	43 614,88 €	38 486,68 €	33 358,48 €	-13,32 %
Capacité de désendettement	5,62	4,66	4,22	-

Etat de la dette simplifié du service vente énergies au 31 décembre 2024:

Objet	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2024	Taux	Durée résiduelle
Panneaux Photovoltaïques	100 000,00 €	38 486,68 €	3,71	7

CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LAPOUGE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	13 920,07 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes de fonctionnement	13 920,07 €	0 €	0 €	- %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	0 €	0,07 €	0 €	-100 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Dépenses de fonctionnement	0 €	0,07 €	0 €	-100 %

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	84 150,35 €	-
Section d'investissement	50 995,23 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	84 150,35 €	84 150,35 €
Section d'investissement	50 995,23 €	0 €	-50 995,23 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	84 150,35 €	84 150,35 €
Section d'investissement	50 995,23 €	0 €	-50 995,23 €
Total	50 995,23 €	84 150,35 €	33 155,12 €

Le désendettement global de la commune (tous budgets confondus) en 2024 s'élève à :

- Remboursement en capital : 266 830,53 €
- Paiement des intérêts de la dette : 54 551,15 €

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

	I
	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	A	2 858 934,42	3 842 750,00	6 701 684,42	
Prévision budgétaire totale	B	1 337 281,01	4 063 983,24	5 401 264,25	
Recettes réalisées (1)	C	874 467,00	0,00	874 467,00	
Restes à réaliser	D	4 207 224,00	4 067 870,52	8 275 094,52	
Autonisation budgétaire totale	E	2 927 878,05	3 562 623,26	6 490 501,31	
Dépenses	F	711 414,00	0,00	711 414,00	
Dépenses réalisées (1)	G = B – E	-1 590 597,04	501 359,98	-1 089 237,06	
Restes à réaliser	H	1 348 289,58	225 120,52	1 573 410,10	
Différences entre les titres et les mandats	G + H	-242 307,46	726 480,50	484 173,04	
Résultats antérieurs reportés	I = C - F	163 053,00	0,00	163 053,00	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H + I	-79 254,46	726 480,50	647 226,04	
Résultat cumulé					

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés		B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	1 348 289,58		-1 590 597,04		-242 307,46
Fonctionnement	575 120,52	350 000,00	501 359,98		726 480,50
TOTAL I	1 923 410,10	350 000,00	-1 089 237,06		484 173,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
15000-LOT LAPOUGE - BRANTOME EN PGD					
Investissement	-50 995,23				-50 995,23
Fonctionnement	84 150,35				84 150,35
Sous-Total	33 155,12				33 155,12
TOTAL II	33 155,12				33 155,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
16101-ASST - BRANTOME EN PERIGORD					
Investissement	144 407,08		26 411,73		170 818,81
Fonctionnement	77 770,83	40 000,00	45 870,99		83 641,82
Sous-Total	222 177,91	40 000,00	72 282,72		254 460,63
16102-VENTE ENERGIE - BRANTOME EN PG					
Investissement	10 404,20		-501,40		9 902,80
Fonctionnement	24 304,75		3 273,84		27 578,59
Sous-Total	34 708,95		2 772,44		37 481,39
TOTAL III	256 886,86	40 000,00	75 055,16		291 942,02
TOTAL I + II + III	2 213 452,08	390 000,00	-1 014 181,90		809 270,18

